académie
Orléans-Tours
direction des services départementaux de l'éducation nationale Loiret

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu de la réunion du CHSCTD du Loiret du 11 septembre 2020

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental s'est réuni le 11 septembre 2020 à 09H30 à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret sous la présidence de Madame Véronique Guggiari de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret.

Membres présents

Représentant l'administration

Monsieur Philippe Ballé, directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret,
Madame Véronique Guggiari, directrice académique adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret,
Mme Carole Dubarle-Meyer, secrétaire générale de la DSDEN du Loiret,

A également participé :
Mme Pascale Toupé, IEN adjointe au DASEN.

Représentant le personnel

M. Bruno Chirouse – FSU,
M. Jérémy Condaminet – UNSA Education,
Mme Nelly Larchevêque – SGEN-CFDT,
Mme Sylvie Lesné – FSU,
Mme Dominique Pinault – UNSA Education,
Mme Virginie Talois – FSU,
Mme Juliette Venard – UNSA Education.

ont également participé :

Mme Valérie Barzu – FSU,
Mme Anne-Cécile Bouvet, SGEN-CFDT,
Mme Evelyne D'Aviau De Ternay – FSU.

Experts

M. Régis Barth – conseiller de prévention académique,
Mme Christine Carton, infirmière de santé au travail,
Mme Marie-Florence Egiole – inspectrice santé et sécurité au travail,
Mme Virginie Lemerre-Clement – conseillère ressources humaines de proximité,
Mme Isabelle Lemince – assistante de prévention de service,
Mme Nathalie Marais – assistante sociale du personnel,
Mme Sylvie Niaf – assistante sociale auprès des élèves, responsable départementale.

Excusées

Mme Yasmina Alloui – assistante sociale du personnel,
M. Jean-Claude Farault – conseiller de prévention départemental 1er degré,
Mme Isabelle Meyer-Frugier – conseillère de prévention départementale,
Mme Cécile Gruel – médecin conseillère technique du recteur.

Madame Guggairi ouvre la séance à 09H30 et prie les membres du CHSCTD de bien vouloir excuser l'absence de M. Ballé actuellement en réunion avec Monsieur le Préfet.

Mme Larchevêque pour le SGEN-CFDT fait la lecture d'une déclaration liminaire (en annexe).

Mme Guggiari précise que le protocole sanitaire laisse une adaptation sur le terrain pour tenir compte de la structure, ce qui explique la disparité dans la mise en application des consignes. Elle salue le professionnalisme de l'ensemble des personnels dans l'organisation, qu'elle sait compliquée. Globalement, la rentrée s'est bien passée et les retours des parents d'élèves sont positifs.

En ce qui concerne les masques, ce point sera abordé un peu plus tard au cours de la séance.

Mme Guggiari émet également le souhait de réunir régulièrement les CHSCTD tout en tenant compte de la situation sanitaire. En parallèle, elle s'accorde à dire qu'il faudra poursuivre et conduire à terme les projets inscrits au programme de prévention départemental de l'année 2019-2020.

1. Point de rentrée

Mme Guggiari présente les chiffres de la rentrée des secteurs public et privé :

- 3420 enseignants dans le 1er degré
- 63989 élèves pour 453 écoles publiques
- 6193 élèves du secteur privé pour 27 écoles sous-contrat et 10 hors contrat

- 4377 enseignants dans le 2nd degré : 2193 en collèges dont 48 en classe ULIS, 1507 en lycées générales et technologiques et 674 en lycées professionnelles
- 52410 élèves pour 57 collèges publics
- 8364 élèves pour 11 structures privées sous-contrat et 9 hors-contrat

Au total environ 131000 élèves dans le département du Loiret pour les secteurs public et privé, représentant une masse importante d'élèves qui témoignent de la quantité de travail dans les établissements et dans les services de la DSDEN du Loiret.

2. Crise sanitaire COVID-19

Mme Guggiari fait un point des situations COVID-19 du 31 août au 10 septembre 2020 :

- Cas positifs : 42 élèves, 11 personnels du MENJS et 6 autres personnels (de la collectivité)
- Cas contacts en éviction : 366 élèves, 50 personnels du MENJS et 6 autres personnels

Les personnels en éviction sont placés en travail à distance pour assurer la continuité pédagogique des élèves.

17 classes sont fermées dont 2 dans le 2nd degré.

Elle précise que la question de la nature des masques a été soulevée en CHSCTA et devrait être remontée au MEN. En effet, la protection des masques en tissu dans le 1er degré suscite des interrogations, notamment la problèmatique de pourcentage de filtration.

Concernant le manque de masques dans les structures, il a été demandé de faire remonter les besoins exprimés aux IEN pour le 1er degré et à la secrétaire générale pour le 2nd degré.

M. Chirouse interroge quant à la position des personnels concernés par une situation COVID, il demande des précisions sur la décision d'un arrêt ou d'une quatorzaine.

Mme Guggiari indique que les situations COVID-19 sont traitées par la cellule médicale académique et déclinée au niveau départemental. Actuellement, la permanence de la cellule médicale du Loiret fonctionne chaque jour de 9h à 12h et de 14h à 17h, excepté le mercredi après-midi. Les infirmières scolaires sont extrêmement sollicitées lorsque la cellule médicale ne peut être jointe. C'est pourquoi, face à cette difficulté et compte-tenu du nombre conséquent des appels, une réflexion est portée pour éviter la charge des établissements et des écoles et rendre plus efficiente la cellule médicale, seule compétente pour tout ce qui relève du domaine médical. Il faut néanmoins s'appuyer sur la compétence avérée des infirmières, pour renforcer la cellule des médecins de l'éducation nationale.

Mme Lesné souligne que la crise sanitaire pèse encore plus lourdement sur les infirmières et leurs conditions de travail s'en trouvent d'autant plus affectées.
Elle fait également part de son incompréhension face au retard de livraisons et au manque de masques dans les établissements scolaires. Elle suggère des dotations plus importantes pour éviter de faire remonter au fur et à mesure les besoins exprimés.
Par ailleurs, elle ajoute que certains établissements sont en difficulté face aux sous dotations des moyens de postes de CPE ou de surveillance. Ce manque a obligé les personnels de direction à solliciter les enseignants pour l'accueil et la surveillance des élèves. Il faut veiller à ne pas franchir une ligne rouge.

M. Ballé, qui a rejoint la séance, informe qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les besoins en masques. Il précise que la dotation à la rentrée répondait au protocole sanitaire. Les établissements avaient pour consigne de recenser les besoins et de les exprimer. Après une phase d'ajustement, une nouvelle dotation est prévue.

Mme Lesné fait savoir les difficultés pour les collèges Alain Fournier et Saint-Exupéry.

M. Chirouse complète avec le collège Paul Eluard.

M. Ballé indique qu'aucune alerte directe des établissements n'est connue. Il précise qu'un temps d'échanges est prévu la semaine prochaine avec les personnels de direction.

Mme Pinault soulève à nouveau la question des masques en tissu, qui ne protègeraient pas suffisamment alors qu'ils sont fournis aux enseignants du 1er degré. Elle s'étonne qu'ils n'aient pas été livrés en masques chirurgicaux. Elle estime donc qu'une information devrait être donnée aux enseignants.

M. Ballé rappelle que la question de la qualité de filtration de ces masques est dans l'attente d'une réponse du ministère. Le problème soulevé ne se pose pas seulement pour le département du Loiret.
Par ailleurs, il insiste sur le protocole en vigueur, où le port du masque est obligatoire mais il y a également les règles de distanciation et les gestes barrières. Autant de dispositions indispensables pour endiguer la propagation du virus.

Mme Pinault fait connaître que la colère est en train de monter.

M. Ballé entend l'inquiétude mais il faut se soumettre à l'avis du ministère. Il espère des précisions prochainement.

Mme Egiole précise que les masques chirurgicaux ne sont pas des masques FFP2.

Mme Carton ajoute que les masques FFP2 sont réservés aux personnels soignants. Les masques de type 2 sont quant à eux destinés aux personnes vulnérables.

M. Ballé confirme que le nombre des personnes dites vulnérables a fait l'objet d'un recensement auprès des établissements et des circonscriptions.

Mme Talois fait connaître l'absence de diffusion d'un protocole aux personnels de laboratoire. Le protocole en vigueur s'adresse aux enseignants et aux ITRF. Mais il n'est pas décliné aux personnels de laboratoire qui se sentent isolés, oubliés.

M. Ballé indique que le protocole est commun et valable à toutes et tous. La situation sanitaire risque d'évoluer. C'est pourquoi, pour répondre au plus près à la réalité, le protocole doit être adapté par les établissements en fonction de la configuration des locaux. En cas de difficultés dans la mise en œuvre du protocole, il faut se rapprocher des corps d'inspection pour obtenir des consignes, notamment pour ce qui concerne la préparation du matériel.
Mme Talois confirme qu'il y a des préconisations scientifiques pour la mise en œuvre du protocole. Toutefois, elle regrette le manque d'informations du MEN ou des IA-IPR, tout comme l'absence de procédure et de consigne sur la technique du travail en laboratoire. Elle informe par ailleurs de l'absence de produits désinfectants pour les surfaces, alors que les choses auraient pu être mises en place.

Mme Guggiari est d'avis de porter une réflexion collective rapide sur l'organisation des pratiques pédagogiques afin de proposer des procédures simples.

Mme Egiole intervient et alerte sur l'incompatibilité de l'utilisation de certains produits avec le masque.

M. Chirouse remercie pour toutes les précisions apportées. Il ajoute qu'il serait important d'informer les directeurs et les personnels de direction de fournir des masques à minima pour une semaine.
Par ailleurs, il demande que les collectivités (écoles, conseils régional et départemental) fournissent une dotation suffisante de produits de nettoyage des surfaces et des gels hydro-alcooliques.

M. Ballé partage ce point de vigilance. Il informe qu'un point sur les dotations a été réalisé fin août avec le Président du conseil départemental. Il est nécessaire de poursuivre les échanges réguliers afin d'éviter toute situation de manque.

Mme Talois interroge quant à l'éventualité où une structure se retrouve dans une telle situation. Faudrait-il banaliser des salles de cours ?

M. Ballé insiste sur l'action d'anticipation et de préparation. Il est impératif d'alerter le chef d'établissement pour veiller à ce que l'approvisionnement soit respecté. Certes, il y a eu une période où certains produits étaient une denrée rare. Mais à l'heure d'aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Il propose également de relayer ces éléments auprès des collectivités.

Mme Lesné informe que la mairie d'Orléans a adressé un courrier aux écoles relatif à l'utilisation des installations sportives et précisant que les enseignants ou les intervenants doivent apporter leurs produits et laisse entendre qu'ils doivent nettoyer après leur passage. Elle demande que la DSDEN intervienne.

Mme Toupé porte à la connaissance qu'elle est déjà en contact avec Mme Charles à ce sujet puisque Mme Massiera, conseillère pédagogique départementale, l'a alertée. La démarche est sans ambiguïté, les enseignants ne seront pas sollicités pour la désinfection des surfaces. Elle précise qu'elle rencontre les services des sports cet après-midi pour le protocole.

M. Chirouse fait part également d'un mail de la ville d'Orléans dénonçant l'usage accru des gels hydro-alcooliques et des papiers-mains. Le responsable de la ville invite les enseignants à surveiller les élèves pour parvenir à une consommation raisonnée.

M. Ballé indique qu'il ne faut pas hésiter à transmettre ce type de messages afin de poursuivre le très bon dialogue avec la responsable des affaires scolaires. Tous conscients des circonstances atypiques que nous aurions aimé ne pas prolonger, il faut faire preuve de solidarité.

Mme Toupé rassure M. Chirouse en précisant qu'il n'y a aucune volonté de faire porter une quelconque surcharge de travail aux enseignants encore moins lorsque cela relève de la collectivité.

Mme Larchevêque interpelle au sujet des permanences syndicales dans les structures. Notamment, au moment des journées d'accueil des professeurs des écoles stagiaires, où elle a pu constater que le protocole à Orléans est très stricte contrairement à d'autres départements. En effet, les organisations ont pour consignes de rester à l'extérieur et de ne rien distribuer. Toutefois, elle fait remarquer qu'une organisation n'aurait pas eu la même consigne puisqu'elle a distribué des objets. Elle demande donc que soient apportées des précisions claires pour poursuivre les interventions des organisations syndicales.

M. Ballé explique que le protocole répond à certaines mesures pour éviter les attroupements et l'échange d'objets. Les préconisations sont employées avec plus ou moins de rigueur. C'est au responsable local d'apprécier les préconisations.

Mme Toupé ajoute que chaque responsable de structure doit être garant de la mise en œuvre du protocole. Ainsi, le Président de l'ESPE applique le protocole tel qu'il lui est énoncé. Elle assure que tous, la MAIF, les autres partenaires, ainsi que les organisations syndicales, ont été traités de la même manière. La seule solution trouvée pour permettre l'action syndicale était le maintien à l'extérieur.

Concernant la distribution, il semblerait que cette organisation n'ait pas eu l'information. Celle-ci, d'ailleurs, a cessé sa distribution dès l'intervention de M. Merchand et de Mme Toupé.
Pour les prochaines interventions à l'ESPE, Mme Toupé invite les organisations syndicales à se rapprocher du Président pour évoquer les mesures à respecter.
Enfin, elle précise que le département du Loiret accueille cette année 160 stagiaires. C'est l'effectif de loin le plus important des autres départements de l'académie. C'est pourquoi la proposition de mettre des stands à l'extérieur était la meilleure. Chaque responsable de centre a adapté les conditions en fonction du nombre de PES. Ces décisions ont été prises en collaboration entre la DSDEN et l'ESPE.

Mme D'Aviau De Ternay prend la parole et demande si les établissements vont obtenir des fonds supplémentaires pour l'achat de gels hydro-alcooliques.

M. Ballé informe qu'il y a des budgets alloués avec des dotations complémentaires. C'est dans ce cadre qu'il est nécessaire de faire remonter les difficultés rencontrées. Toutefois, il précise que l'utilisation du gel ne doit pas se substituer au lavage des mains. Par conséquent, il en est de l'intérêt des établissements de pouvoir réguler la consommation globale et d'éviter tout manque.

Mme Niaf porte à la connaissance que tous les personnels sociaux ont été équipés en masque et visière. L'accueil et les mesures de protection sont respectés comme l'exige le protocole.

Mme Lesné demande que toutes les informations relatives à la crise sanitaire soient transmises aux membres du CHSCTD, notamment d'être en copie des informations délivrées aux chefs d'établissements, comme le guide académique relatif à la crise.
Par ailleurs, elle sollicite qu'un retour d'expérience sur la période de confinement soit partagé lors d'un prochain CHSCTD.

M. Ballé énonce la volonté, depuis le début, d'avancer en toute transparence dans la gestion de crise. La demande sur le principe est recevable et réalisable. Toutefois, il doit s'en assurer au niveau académique, mais il y est favorable.
En ce qui concerne les RETEX, il informe qu'un groupe de réflexion et d'appui à la décision est constitué de personnels de direction. Et en DSDEN, les responsables de division se sont également réunis pour tirer les conclusions de cette période de confinement. Le partage des éléments observés et les conclusions à en tirer est une excellente idée. Il remercie cet enthousiasme.

Mme Lesné interroge sur la position des personnels symptomatiques en attente d'un rendez-vous médical ou de réalisation ou de résultat du test. En effet, l'absence est liée à la situation de la COVID-19, toutefois la journée de carence a été rétablie en juillet, ce qui est en contraction avec le principe de précaution.

M. Ballé précise que cela dépasse son niveau de compétence. En l'état actuel, plusieurs situations : la première concerne les personnes dites vulnérables (circulaire du 29 août 2020) placées en travail à distance ou en autorisation spéciale d'absence. Ensuite, il y a toutes les personnes potentiellement malades, dans ce cas, la règle de l'arrêt s'applique. Toutefois, il convient d'attendre avant d'engager le traitement de l'absence.

Mme Pinault indique que la gestion des cas COVID pour les élèves du 1er degré a été abordée en CHSCTA. Le Dc Angel a précisé en séance que les enseignants ne doivent pas exiger de test mais un certificat médical.

M. Ballé rend compte d'une prise de conscience collective. Les familles font preuve en majorité de responsabilité. Lorsqu'un enfant est placé en quatorzaine suite à un avis médical, l'ensemble de la période est respectée.

Mme Pinault alerte sur la situation du lycée J. Verdier de Montargis, où en fin d'année scolaire celle-ci a été très inquiétante. Les personnels sont en grande souffrance en regard des difficultés de communication avec la direction. Cette situation qui perdure est de plus en plus mal vécue par les personnels.

M. Chirouse rappelle que la situation du lycée est depuis des années évoquée en CHSCTD. Une visite du CHSCTD avait été sollicitée.

M. Ballé précise que la situation est suivie. Il s'agit d'une situation annexe par rapport à la problématique de ce jour. Les tensions et les difficultés avaient été relayées. Il convenait en amont de la rentrée et avec l'IA-IPR de veiller à ce que l'équipe de direction soit complète.

Mme Pinault est consciente que compte-tenu de la crise sanitaire les visites risques d'être compliquées. Toutefois, elle souhaite qu'on puisse l'envisager.

M. Ballé propose de revenir sur les projets en cours et de réfléchir sur le nouveau programme du CHSCTD lors du prochain comité. Il invite Mme Pinault à convenir d'un entretien avec Mme Dubarle-Meyer pour évoquer tous ces points.

M. Chirouse estime que beaucoup de réponses ont été apportées aux questions qui avait été posées. Néanmoins, il demande des précisions quant au seuil pouvant décider ou non de la fermeture d'une classe ou d'une structure.

M. Ballé indique que l'ARS est en charge de décider d'une mise en quatorzaine d'un personnel, d'un élève ou d'un groupe. Les repères sont évolutifs et fluctuants en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.
La volonté est de protéger les enfants et les adultes mais il est aussi important de privilégier l'enseignement en présentiel.

M. Chirouse demande que les familles et l'ensemble des collèges soient informés des cas positifs sans les affoler et les inquiéter.

M. Ballé informe que l'ARS, avec les médecins de la cellule médicale départementale, est en charge d'adresser les courriers « risques faibles » ou risques élevés » aux familles et enseignants concernés par une situation de cas confirmé.

M. Lesné explique néanmoins que les familles sont parfois informées d'une fermeture de classe par la presse. L'absence d'information transmise par les autorités compétentes peut susciter l'affolement et l'inquiétude.

M. Ballé comprend mais le délai de traitement de l'information portée à notre connaissance par la cellule médicale ou l'ARS est contraint par la vérification des éléments. Malheureusement, les informations sont parfois transmises par la presse avant que les services aient pu communiquer.

Mme Lesné comprend mais vis-à-vis des familles c'est important.

M. Ballé remercie l'ensemble des membres des points d'alerte évoqués. L'approche solidaire et les regards croisés sont très importants. Il exprime le souhait de rester dans les échanges actuels de proximité.

La séance est levée à 11H40.

Le président du CHSCT D

Philippe Ballé

La secrétaire du CHSCT D

Dominique Pinault